

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 21 Février 2014**

Nombre de conseillers en exercice .....	15
Nombre de présents .....	12
Vote par procuration.....	2
Nombre de votants.....	14
Date de convocation du conseil municipal: le 14 février 2014	

L'an deux mil quatorze, le 21 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de RICHELIEU.  
La séance a été publique.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Arnaud SACCOMANDI, Françoise BRABAN, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absent excusé : Patricia MLAKAR, Yves LAMORRE a donné procuration à Danièle MARTIN et Jean-François MALECOT a donné procuration à Jacques DROUCHAUX.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

**01-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 JANVIER 2014**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**02-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**  
**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

- DIA 2014/0001 : une maison d'habitation, cadastrée AC 426 ET 428, d'une superficie totale de 750 m2, située au 41 bis, route de LOUDUN,
- DIA 2014/0002 : une parcelle, cadastrée C310, d'une superficie de 39 m2, située au 19, rue de la galère.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

**03- MARCHE DE TRAVAUX DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE A L'ECOLE**  
**MATERNELLE**

M. Jean-François MALECOT arrive à 20h45 et prend part à la séance lors du vote de cette délibération.

Lors d'une séance précédente, le Conseil Municipal m'ayant donné délégation pour signer les marchés à procédure adaptée, j'ai signé les marchés de travaux concernant l'accueil périscolaire maternel et l'école maternelle.

Voici les titulaires de ces marchés et leur montant:

- Maçonnerie : BEUN Habitat pour 51 000,00 € HT,
- Charpente, bardage : MERLOT pour 9 051,15 € HT,
- Menuiserie alu et serrurerie : TREFOUS pour 63 543,20 € HT,
- Menuiserie bois : BEUN Habitat pour 40 500,00 € HT,

- Plâtrerie : BEUN Habitat pour 25 500,00 € HT,
- Faux plafonds : MORAIS pour 10 327,00 € HT,
- Carrelage et revêtements de sols : LEFIEF pour 23 563,80 € HT,
- Electricité : BRUNET MIGNE pour 28 000,00 € HT,
- Peinture : SARL EMPREINTE pour 14 086,63 € HT,
- Plomberie et chauffage : PRIMORAC pour 129 963,61 € HT

Le total des marchés est de 395 535,39 € HT, soit 474 642,47 € TTC.

En plus de cela, nous devons prendre en charge le coût de l'évacuation de l'amiante et du plomb dont le coût est de HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de prendre acte et de valider la décision de M. le Maire excepté pour le lot n°3, menuiserie alu. Il est choisi de conserver les choix réalisés lors du premier devis, à savoir pour un montant de 55 942,55 € HT.

#### **04- RESTAURATION DE LA PORTE DE CHINON**

La porte de Chinon a été déposée en urgence car elle s'affaissait et risquer de tomber sur la voie publique.

C'est l'entreprise GUERIN qui a été chargée de la dépose de la porte et qui sera chargé de la restauration.

Le montant des travaux sera de 33 826 € HT, soit 40 591,20 € TTC.

Sur cette dépense, comme la porte monumentale de Chinon est classée monument historique, la commune pourrait bénéficier d'une participation financière de la DRAC Centre à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à inscrire la dépense au budget 2014 et à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC de 50 % de la dépense HT, soit 16 913 €.

#### **05- CESSION DE LA VOIE FERREE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La voie ferrée qui reliait Richelieu à Chinon est inutilisée et inutilisable depuis des années. Elle a été déclassée par M. le Préfet.

La communauté de communes du Pays de Richelieu a le projet de transformer cet axe en voie verte, permettant de relier les 2 communes à pied ou à vélo.

Le Conseil Général est propriétaire de la plus grande partie de la voie ferrée mais la Ville de Richelieu en possède plusieurs kilomètres sur la commune de LIGRE et de Chinon. Le Conseil Général a délibéré pour céder la voie ferrée dont elle est propriétaire à la communauté de communes du Pays de Richelieu pour l'€ symbolique.

M. le Maire a demandé au service des domaines une estimation des terrains concernés mais nous n'avons pas encore la réponse.

M. le Maire propose de céder la partie dont elle est propriétaire sous les mêmes conditions, à l'€ symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à céder la partie de l'ancienne voie ferrée Richelieu - Chinon dont elle est propriétaire à l'€ symbolique et à signer tous les documents afférents. Les frais de notaire de cette cession seront pris en charge par la communauté de communes du Pays de Richelieu.

#### **05 BIS- ENTRETIEN VOIE FERREE**

L'entretien de la voie ferrée n'est pas réalisé depuis des années et cela est très dangereux pour les riverains, en particulier au niveau des nuisibles qui pullulent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à faire intervenir une entreprise spécialisée pour débroussailler la voie ferrée sur sa partie communale, de la garer à la zone industrielle et d'envoyer la facture au Conseil Général, le propriétaire qui doit assumer l'entretien..

#### **06- CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHAVEIGNES**

Depuis des années, la commune de CHAVEIGNES rejette une partie de ses eaux usées dans la station d'épuration de Richelieu. Cet accord est matérialisé par une convention. Or, comme le bénéficiaire de la DSP d'assainissement collectif a changé, ainsi que les tarifs, une nouvelle convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la commune de Chaveignes pour la gestion d'une partie de son assainissement collectif.

#### **07- ADMISSION EN NON VALEUR**

Par courrier du 16 décembre dernier, M. le Directeur départemental des finances publiques demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation ou le refus d'une admission en non-valeur de 2012 sur une taxe d'urbanisme concernant un permis de construire de début 2012. Cette taxe de 173 € est jugée comme irrécouvrable par le Directeur départemental des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à donner son accord au Directeur des finances publiques à prononcer l'admission en non-valeur pour M. et Mme BERGE concernant une taxe locale d'équipement pour 173 €.

#### **08- OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS**

Le budget primitif n'étant pas encore voté et comme certaines dépenses d'urgence ont dû être engagées, le Conseil Municipal doit autoriser l'ouverture de crédits sur ces opérations avant le vote du budget.

Opérations concernées :

- 114, voirie : panneaux de signalisation : +1 500 €,
- 162, mairie : brûleur de la chaudière : + 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à ouvrir les lignes de crédit comme indiqué dans le corps de la délibération.

#### **09- PROJET EOLIEN DE NUEIL SOUS FAYE**

Une société a déposé un permis à la mairie de Nueil sous Faye afin d'installer 4 éoliennes industrielles de 158 mètres de haut sur le territoire de Nueil sous Faye. Les éoliennes seraient installées à environ 4 kilomètres à vol d'oiseau de Richelieu. Le Conseil Municipal de Nueil a délibéré favorablement pour ces installations. M. le Maire a déjà écrit à Madame la Préfète de la Vienne afin de l'alerter sur les conséquences désastreuses qu'auraient ces éoliennes sur le patrimoine historique de Richelieu.

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de délibérer contre ce projet de parc éolien sur la commune de Nueil sous Faye, à proximité de Richelieu.

#### **10- BILAN D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 2012**

M. le Maire présente le rapport d'activité annuel 2012 de la communauté de communes du Pays de Richelieu et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

#### **11- RAPPORT SUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2013**

**POINT REPORTE**

#### **12- QUESTIONS DIVERSES**

##### **1/ Déviation :**

Suite à la réunion publique du 23 janvier dernier et à l'enquête publique, nous attendons les résultats de cette enquête. Les délais restent ceux envisagés et le projet suit son cours.

##### **2/ Commission Nationale des Secteurs sauvegardés :**

Le 13 février dernier, le dossier de révision du Périmètre de Sauvegarde et de Mise en Valeur du patrimoine de Richelieu est passé en Commission Nationale des secteurs sauvegardés.

Le dossier a été approuvé à l'unanimité avec les félicitations du jury.

### **3/ Etude sur les inondations de juin dernier :**

Le cabinet en charge de l'étude sur les causes de l'inondation de juin dernier remettra son rapport et le commentera le jeudi 13 mars prochain à 10h30 en mairie de Richelieu, en présence de M. Bresson, le Directeur de la DDT.

### **4/ Elections municipales**

Une feuille a circulé au sein des conseillers municipaux afin qu'ils puissent s'inscrire pour les permanences de bureau de vote lors du premier tour qui aura lieu le dimanche 23 mars prochain. Les conseillers municipaux qui ne se sont pas inscrits sont priés de contacter le secrétariat de la mairie afin de s'inscrire.

### **5/ Collège**

Logiquement, pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves, une classe devrait être ouverte en septembre prochain. Ce serait une classe de 4<sup>ème</sup>.